



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

ÉDITION SPÉCIALE
20 FÉVRIER 2025

CSLNEWS

JOURNÉE MONDIALE DE LA JUSTICE SOCIALE

20 FÉVRIER



ACTIVITÉS
DE LA CSL

La cohésion sociale est l'ultime richesse d'un pays et rien ne vaut plus que la justice sociale pour la servir. En ce sens, la Chambre des salariés se range aux côtés des salariés, frontaliers et pensionnés confrontés à d'éventuelles discriminations, inégalités et injustices sociales.

La Journée mondiale de la justice sociale a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2009, en réponse à la nécessité croissante de promouvoir des sociétés inclusives et équitables. Elle vise à rappeler à tous les pays l'importance de lutter contre la pauvreté, les inégalités et les discriminations.

La Journée mondiale de la justice sociale est bien plus qu'une simple commémoration ; elle représente un appel à l'action pour tous. En reconnaissant les défis auxquels font face les groupes vulnérables et en prenant des mesures concrètes pour les soutenir et bâtir des sociétés plus justes et équitables.

Au Luxembourg, la pauvreté et les inégalités sont des fléaux qu'aucune politique n'a pu contrôler depuis près de 20 ans. En ce sens, la justice sociale est mise en péril. En effet, la richesse du pays est toujours inégalement répartie et le risque de pauvreté touche près d'un résident sur cinq, faisant ainsi écho aux milliers de personnes vulnérables aux aléas de la vie (divorce, maladie, perte d'emploi...).

Une surreprésentation des enfants et des jeunes adultes de moins de 25 ans face au risque de pauvreté a toujours été présente au Grand-Duché, mais on observe que la menace de précarisation s'est subitement accélérée pour les jeunes adultes en 2023. Cette tendance est préoccupante, d'autant plus que les jeunes adultes de moins de 25 ans (étudiants ou non) ont été identifiés comme étant particulièrement vulnérables dans l'étude réalisée par le LISER en 2023 sur la précarité et le (non-) recours aux aides financières au Luxembourg.



18 rue Auguste Lumière | L-1950 Luxembourg
B.P. 1263 | L-1012 Luxembourg
T +352 27 494 200 | F +352 27 494 250
csl@csl.lu | www.csl.lu

**YOU'LL
NEVER
WORK
ALONE.**



Le fait que les plus jeunes peinent à trouver un loyer abordable les amène parfois à garder leur domicile effectif ou légal chez leurs parents, ces derniers peuvent, de ce fait, se voir refuser des aides sociales. Les jeunes de moins de 25 ans ainsi que l'ensemble des étudiants (quel que soit leur âge) n'ont par ailleurs pas droit au REVIS.

En matière de chômage, on observe notamment que les jeunes de 15 à 24 ans paraissent plus fortement touchés, leur taux est en effet quatre fois plus élevé que celui de la population en âge de travailler.

En matière de conditions et de qualité de l'emploi, c'est particulièrement le sort des travailleurs pauvres qui suscite inquiétude et pose question. En effet, il semble de plus en plus clair qu'au Luxembourg, le travail est loin de protéger contre la pauvreté, puisque plus de 14% des salariés risquent d'en subir les affres. Cette proportion de salariés pauvres est de loin la pire constatée au sein de la zone euro !

La CSL est présente sur cette question et, face à ces constats alarmants, demande au Gouvernement luxembourgeois d'être plus efficace et d'élaborer urgemment un plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec des mesures concrètes et doté d'une vision globale de la situation.

La justice sociale se caractérise aussi par la lutte contre les discriminations et les préjugés qui stigmatisent et excluent injustement une partie de la population. Aussi, par le passé un plan de lutte contre les discriminations, inégalités et préjugés avait vu le jour avec des outils pédagogiques mis à disposition afin de prendre conscience des répercussions souvent dramatiques liées aux préjugés.

La CSL ne peut que préconiser une nouvelle démarche en la matière, notamment pour faire face aux diverses stigmatisations qui peuvent circuler, par exemple au travers des réseaux sociaux.

La cohésion sociale est l'ultime richesse d'un pays et rien ne vaut plus que la justice sociale pour la servir. En ce sens, la Chambre des salariés se range aux côtés des salariés, frontaliers et pensionnés confrontés à d'éventuelles discriminations, inégalités et injustices sociales.
